

Délibération n°2007-88 du 26 mars 2007

Evolution de carrière – Activités syndicales - médiation

Le réclamant remet en cause la lenteur de son évolution de carrière qu'il estime fondée sur ses activités syndicales. Suite aux différents échanges intervenus avec les services de la haute autorité, les parties en présence ont donné leur accord à la mise en place d'une médiation.

Le Collège :

Vu l'article L. 122-45 du code du travail ;

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu le décret n°2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Sur proposition du Président,

Décide :

1. La haute autorité a été saisie, le 8 décembre 2005, d'une réclamation de Monsieur X relative à la lenteur de son évolution de carrière et à sa rémunération.
2. Le réclamant est entré au service de l'entreprise Y en 1996 en qualité de manutentionnaire 1^{er} échelon dans le cadre de contrats à durée déterminée successifs. Le 19 janvier 1998, il est embauché en CDI, en qualité de cariste 1^{er} échelon. Il est promu cariste 2^{ème} échelon en février 2005.
3. M. X a exercé diverses fonctions représentatives du personnel de 2000 à 2003. Il est à nouveau représentant syndical au CHSCT depuis le 19 juin 2006.
4. Une enquête a été menée par la haute autorité auprès de son employeur. Suite aux différents échanges intervenus avec les services de la haute autorité, les parties en présence ont manifesté le souhait de procéder par voie de médiation.

5. Le Collège de la haute autorité considère qu'une médiation permettrait aux parties d'établir un dialogue susceptible de dégager une solution tenant compte des intérêts de chacun.
6. L'accord des intéressés ayant été recueilli par courrier des 22 février et 7 mars 2007, le Collège de la haute autorité invite le Président à désigner un médiateur. Il sera rendu compte des résultats de cette mesure dans un délai de 3 mois.

Le Président

Louis SCHWEITZER